

PLANÈTE • CLIMAT

Climat : les obligations des Etats examinées par la Cour internationale de justice

Les pays les plus vulnérables espèrent obtenir des gardiens du droit international une décision renforçant les obligations juridiques et financières de ceux responsables du réchauffement. Les audiences doivent durer deux semaines.

Par Stéphanie Maupas (La Haye, correspondance)
Publié aujourd'hui à 07h00, modifié à 10h03 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Le Parlement de Vanuatu, à Port-Vila à, en juin 2023. BEN BOHANE / AFP

Du 2 au 13 décembre, la Cour internationale de justice (CIJ) sera le théâtre d'une grand-messe juridique inédite sur le changement climatique. Avocats et ministres de 98 Etats et de 12 organisations internationales viendront plaider au palais de la Paix à La Haye (Pays-Bas), qui abrite la CIJ, la plus haute instance judiciaire des Nations unies (ONU). C'est d'ailleurs les Etats membres de l'Assemblée générale de l'ONU qui, par consensus le 29 mars 2023, ont décidé de saisir les 15 juges. Ces derniers vont devoir répondre à deux grandes questions : quelles sont les obligations juridiques internationales des Etats en matière de protection climatique ? Et quelles conséquences juridiques peuvent encourir les pollueurs, aujourd'hui et demain ?

Pour l'envoyé spécial de Vanuatu sur le changement climatique et l'environnement, Ralph Regenvanu, ces audiences sont « *un tournant dans la lutte mondiale contre le changement* »

climatique ». Ce représentant du petit archipel du Pacifique, à l'initiative de toute cette affaire, attend que l'opinion juridique des juges soit « *une boussole morale permettant aux Etats membres de l'ONU de s'acquitter de leurs obligations en matière de changement climatique* ».

Substituer aux promesses politiques des obligations juridiques : c'est l'enjeu majeur de ces audiences. Les Etats les plus vulnérables, ceux du Sud global, veulent obtenir une décision qui les renforce lors de futures négociations sur le climat et rééquilibre le rapport de force. Ils espèrent aussi que l'avis juridique de la CIJ offrira une base solide et unifiée aux juges du monde entier saisis de contentieux climatiques.

Lire aussi (2022) : [Menacé par le réchauffement climatique, le Vanuatu veut saisir la justice internationale pour pousser les gouvernements à agir](#)

Il existe « *une mosaïque d'obligations* », estime Margaretha Wewerinke-Singh, professeure de droit de l'environnement à l'université d'Amsterdam et membre de l'équipe de Vanuatu. Les 15 juges de la CIJ sont les gardiens du droit international. Au terme de leur délibéré, dans plusieurs mois, les juges ne trancheront pas l'une ou l'autre des situations climatiques qui leur seront exposées, mais ils poseront les principes : ils diront quelles sont les obligations des Etats selon le droit international déjà existant. Et quelles réparations s'appliquent en cas de condamnation par un tribunal national.

« Une violation continue du droit international »

La question climatique sera passée au crible des grands textes internationaux. Ceux sur l'environnement, comme l'accord de Paris, et les textes qui forment la base des droits politiques, culturels et sociaux des peuples, comme la Charte des Nations unies. Partout, dit Margaretha Wewerinke-Singh, « *nous voyons comment, par exemple, le fait de ne pas protéger l'environnement marin contre la pollution climatique viole les obligations découlant du droit de la mer, et comment ce même comportement viole le droit à l'autodétermination des peuples et d'autres droits humains protégés au niveau international* ». Pour cette experte en droit de l'environnement, membre de la délégation de Vanuatu, « *d'une manière générale, la destruction du système climatique terrestre constitue une violation continue du droit international* ».

Newsletter

« Chaleur humaine »

Comment faire face au défi climatique ? Chaque semaine, nos meilleurs articles sur le sujet

[S'inscrire](#)

Faire payer les pollueurs : c'est in fine le vœu des Etats les plus vulnérables au changement climatique. Ils espèrent aussi que les juges rappellent qu'un acte illégal entraîne une réparation : la cessation des actes illicites, la garantie de non-répétition, la restitution, et, si elle est impossible, la compensation.

« *Ces audiences pourraient se lire comme un grand cahier de doléances en même temps qu'un répertoire des impacts* » des pollutions climatiques, considère la professeure, conseil et avocate franco-suisse Laurence Boisson de Chazournes.

Après la COP29, à Bakou, fin novembre, à l'issue de laquelle l'enveloppe pour permettre aux plus vulnérables des adaptations d'ampleur au changement climatique fut jugée insuffisante, il y a d'autant plus « *urgence* », martèle Ralph Regenvanu. Si à l'avenir la négociation diplomatique s'avère trop inégale, les plus vulnérables espèrent qu'ils pourront s'appuyer sur la décision de la CIJ, et l'utiliser comme un levier ou une menace.

« Agora mondiale »

Ainsi, faute d'action, il sera possible de demander des comptes aux gouvernements et au secteur privé, les multinationales de l'extraction. Elles prennent donc ces audiences au sérieux. Même si l'avis juridique n'est pas contraignant. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) enverra ses avocats plaider à La Haye, comme l'Arabie saoudite, d'autres pays du Golfe, les Etats-Unis et la Chine. Seront aussi présents les vieux pollueurs du « Nord global » dont nombre de pays européens comme la France, qui dans les grandes lignes s'opposent à une judiciarisation de la question climatique.

Dans la monumentale salle d'audience de la CIJ, ils verront défiler à la barre quelques victimes de catastrophes climatiques ainsi que des experts. Cette « *agora mondiale sur le climat mettra de l'humain dans les discussions* », juge la professeure Chazournes, alors que jusqu'ici, [dans les enceintes multilatérales] nous avions surtout les rapports du GIEC, écrit par des scientifiques ». Les juges devront néanmoins s'emparer de la science. Le 26 novembre, ils ont rencontré des membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Ce ne sont pas des scientifiques, mais 27 étudiants de l'université de Port-Vila à Vanuatu, qui, en 2019, en faisant un exercice théorique, ont finalement initié cette immense « *agora* ». L'Association des étudiants des îles du Pacifique en lutte contre le changement climatique (Pacific Islands Students Fighting Climate Change) a ensuite voulu porter « *le plus grand problème du monde devant la plus haute cour du monde* ». C'est chose faite. Après ces audiences, le 13 décembre, les juges entameront leur délibéré. Le verdict est attendu courant 2025.

Stéphanie Maupas (La Haye, correspondance)

Le Monde Boutique

[Découvrir](#)

Sélection à Offrir



Jeux, accessoires, hors-séries... Découvrez toutes nos idées cadeaux



Les gladiateurs

La grande épopée



Les narcotraiquants

Leurs réseaux, leurs crimes, la riposte

[Voir plus](#)